

Circulaire à l'attention des prestataires et fournisseurs des CFL

Conscients des contraintes générées par la pandémie de Covid-19 sur l'activité des entreprises, les CFL ont mis en place les mesures organisationnelles suivantes :

Marchés passés avec les CFL en cours d'exécution

Les prestataires et fournisseurs des CFL, confrontés à des difficultés d'exécution de leurs contrats en raison de la crise sanitaire actuelle, sont invités à nous adresser, dans les plus brefs délais, leur évaluation de l'impact de celle-ci sur les délais d'exécution ou l'impossibilité totale ou partielle d'exécution des marchés et toute pièce justificative utile. Ils décriront également les mesures qu'ils mettent en place pour poursuivre au maximum l'exécution des prestations de façon à limiter l'impact de cette situation exceptionnelle sur le contrat.

Afin d'alléger les formalités contractuellement requises, les CFL dispensent les entreprises d'adresser la notification décrite ci-dessus par lettre recommandée (voir section suivante « *Correspondances* »). Nous attirons votre attention à cet égard sur le fait que toute sous-traitance doit nous être préalablement déclarée conformément à la loi du 23 juillet 1991 ayant pour objet de régler les activités de sous-traitance.

Correspondances

L'ensemble des agents des CFL reste mobilisé et participe à l'effort collectif pour préserver la santé de tous. Nos équipes télétravaillent de manière généralisée et mènent à bien l'ensemble de nos missions, quelle que soit leur localisation. Nous restons joignables par mail et par téléphone, et disponibles pour des réunions / conférences virtuelles.

Pendant toute la durée de ces mesures, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre tous vos documents et correspondances par voie électronique à vos interlocuteurs habituels. Pour les correspondances pour lesquelles les pièces contractuelles exigent le formalisme d'une lettre recommandée, elles sont à adresser par courriels électroniques avec accusé de réception et de lecture à vos interlocuteurs habituels.

Paiements

Les paiements restent assurés.

Les factures peuvent être envoyées sous forme électronique conformément aux directives publiées sur le site internet des CFL <https://groupe.cfl.lu/fr-fr/page/fournisseurs>. Nous rappelons que les factures doivent impérativement comporter la référence à un numéro de commande et être envoyées sous le format d'un pdf « natif » à l'adresse unique suivante: Fi.F@cfl.lu.

Chantiers en cours

Conformément au Règlement grand-ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, les chantiers de construction sont fermés depuis le 20 mars 2020 à 17h00. Toutes les réunions de chantier sont en conséquence suspendues. La reprise des chantiers, qui est conditionnée à la décision du gouvernement, sera matérialisée par un ordre de service.

Nous vous rappelons qu'il appartient à l'entrepreneur, qui en conserve la garde pendant la durée de la fermeture, de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la surveillance, la sécurité et la protection des installations de chantier, des ouvrages, des matériels et matériaux.

Appels d'offres en cours

Pour les entreprises concernées par des procédures d'appels d'offres en cours, nous vous informons qu'une nouvelle date limite de remise des candidatures / des offres et qu'une nouvelle version des documents de consultation sont susceptibles d'être communiquées soit sur le Portail des Marchés publics, soit par courrier soit par courriel.

Nous informons tous les soumissionnaires ayant déjà déposé une offre qu'ils peuvent en déposer une nouvelle dans le respect du délai éventuellement modifié ; attention, toute nouvelle offre doit être complète, elle remplacera l'ancienne et ne peut simplement la compléter.

Pour toute question relative à ces procédures, nous vous invitons à passer soit par ledit Portail, soit de nous les envoyer par courrier ou courriel.

Votre équipe du Service Coordination Achats